

La séance du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, se tient devant public. L'enregistrement audiovisuel de la séance sera disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la tenue de la séance.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie le 4 juin 2026. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel : greffe@hautegaspesie.com ou lors de la période de questions de la séance.



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le neuvième jour de juin deux-mille-vingt-six, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Sylvain Tanguay, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Marie-Ève Godbout, mairesse, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M^{me} Renée Gasse, mairesse, municipalité de Marsoui
- M. Roberge Castonguay, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M^{me} Annie Bélanger, mairesse, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis

Sont également présents :

- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jérôme Emond, directeur des ressources financières et greffier-trésorier adjoint, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Nataly M. Ferland, adjointe de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

Sont absents :

- M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 16 par M. Sylvain Tanguay, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. En l'absence de Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, M. Jérôme Emond, directeur des ressources financières et greffier-trésorier adjoint, agit comme secrétaire de la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12930-06-2026 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 juin 2026

CONSIDÉRANT QUE le préfet reçoit dispense de lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 juin 2026 tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12931-06-2026 TNO

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2026

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2026 a été courriellé à chacun des élus le 4 juin dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2026 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 12932-06-2026 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} au 31 mai 2026

IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE-ÈVE GOUBOUT ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} au 31 mai 2026 :

Paiements : 5 985,35 \$

Factures : 1 963,73 \$

TOTAL : 7 949,08 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12933-06-2026 TNO

Contrat de service d'entretien, portion route de Saint-Joseph-des-Monts – 2026-2027, avec Destination Chic-Chocs Inc.

CONSIDÉRANT QUE le contrat de services d'entretien estival pour la portion de route Saint-Joseph-des-Monts avec Destination Chic-Chocs Inc. est arrivé à échéance;

CONSIDÉRANT QUE Destination Chic-Chocs Inc. a démontré de l'intérêt pour poursuivre le service d'entretien pour cette portion de route.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. attribue le contrat de service d'entretien pour une portion de route de Saint-Joseph-des-Monts à Destination Chic-Chocs Inc., pour 2026-2027, d'une somme de 17 000 \$, soit 8 500,00 \$, plus taxes, annuellement.
2. autorise Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la MRC (TNO), un contrat à cet effet avec Destination Chic-Chocs Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

En vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, Mme Marie-Ève Goubout, mairesse de la Ville de Cap-Chat par la présente :

1. Donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption, à une séance subséquente du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, un règlement relatif à la gestion contractuelle remplaçant les règlements numéros 2020-384 TNO, 2023-414 TNO, 2024-430 TNO relatif à la gestion contractuelle de la MRC de La Haute-Gaspésie.

Ce règlement portera notamment sur les éléments suivants :

- Les considérations générales dans l'octroi des contrats
 - Les règles applicables aux contrats de gré à gré
 - Les mesures visant à favoriser la rotation des cocontractants
 - Les mesures visant à favoriser les biens et services québécois et canadiens
 - Les mesures visant à favoriser le développement durable
 - Le contrat avec un membre du conseil, un fonctionnaire ou un employé
 - Les règles applicables aux appels d'offres
 - Les mesures applicables aux soumissionnaires
 - Les règles applicables à la modification d'un contrat
 - La gestion des sanctions
 - Les dispositions transitoires et finales
2. Dépose le projet de règlement numéro 2026-444 TNO intitulé *Règlement sur la gestion contractuelle de la MRC de La Haute-Gaspésie pour les TNO.*

Marie-Ève Godbout, mairesse de la Ville de Cap-Chat

AFFAIRES DIVERSES

Aucun dossier *Affaires nouvelles*.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ni aucun commentaire.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 19 h 20 par Mme Annie Bélanger et résolu que la séance soit levée.

Je, Sylvain Tanguay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Sylvain Tanguay, préfet

Jérôme Emond, directeur des ressources
financières et greffier-trésorier adjoint